produire.

Goethe, qui était présent à Valmy, avait su reconnaître avec lucidité qu'en ce jour sur le champ de bataille, une nouvelle ère s'était ouverte, irréversiblement pour l'histoire de l'humanité.

Nous qui assistons maintenant à une transfiguration de l'Europe, nous savons que les changements qui se produisent signifient le rétablissement de la conscience unitaire de notre continent.

Cette certitude nous oblige à adapter les idées que nous avions développées pour une Europe rivale et divisée, et nous obligent à passer à une autre idée, l'idée d'une Europe qui naît comme une espérance collective.

Dans cette Europe nouvelle, je tiens à souligner que le rôle politique de la Communauté européenne est plus important que jamais de même que le dynamisme de son processus unitaire.

L'Espagne ne conçoit pas cette architecture sans une communauté européenne forte du point de vue politique et économique. L'Europe a toujours été une réalité de poids et de contrepoids arrangée en un équilibre assez fragile. Au cours du siècle passé, on appelait cet ordre un concert. Je ne sais pas comment il s'appellera au cours du siècle prochain, mais ce que nous savons avec certitude c'est que nous avancons vers un nouvel équilibre européen.

La CSCE a été à la fois le témoin et l'instrument du passage d'un schéma européen de confrontation à un autre schéma de coopération. Cette structure, souple et ouverte de la CSCE, a permis de parvenir à un grand accord, à un grand succès et cela pourrait être également un lieu de convergence dans lequel la simplicité que nous recherchons pour l'Europe pourrait devenir une véritable réalité.

Cette logique derrière nous nous permet d'appuyer sans réserve la possibilité de tenir à la fin de cette année un sommet de la CSCE dans lequel on pourrait réaliser une réflexion collective sur le présent de l'Europe et sur son avenir.

Ce sommet aurait un ordre du jour extrêmement chargé en raison des nombreuses questions communes qui se posent à nous, qui exigent également des réponses communes. Il s'agit d'un objectif double de résumés et de projections vers l'avenir. Il nous faut considérer une évaluation globale du processus, réviser la jurisprudence que nous avons accumulée au fil des ans et mettre en valeur, en relief les nécessités d'une nouvelle législation.

